



Pantin, le 31 mars 2017

## LA CFTC CONFORTE SON ANCRAGE DANS LE PAYSAGE SYNDICAL FRANÇAIS

Le Haut Conseil du Dialogue social s'est réuni ce matin pour annoncer l'audience de chaque syndicat au niveau national et par branche à partir des résultats des élections professionnelles. **La CFTC remercie l'ensemble des salariés qui lui ont accordé leur confiance durant toute l'étendue de ce 2<sup>nd</sup> cycle de 2013 à 2016. Elle remercie également ses militants qui chaque jour portent les valeurs de la CFTC.**

**Avec une audience nationale de 9,49% et 497 361 voix exprimées en sa faveur (soit une progression de 26 536 voix), la CFTC progresse par rapport au premier cycle (2009 -2012).** Elle prouve ainsi que son ancrage dans le paysage syndical français est solide. Avec **une voix plus déterminante que jamais (poids relatif\* de 10,91%),** elle continuera donc à peser, durant les quatre prochaines années, dans toutes les négociations interprofessionnelles.

Cette force d'action que les salariés lui ont accordée par leurs votes, la CFTC continuera à l'employer à leur profit. Défendre tous les salariés, les demandeurs d'emplois et, plus largement, tous les actifs constituera son unique priorité. Elle poursuivra son effort pour accentuer la dynamique qui a conduit à cette progression et qui a permis dans de nombreuses branches d'obtenir une place prépondérante.

La légitimité de la CFTC repose aussi sur son histoire, sur les avancées sociales auxquelles elle a contribué et sur sa conception singulière d'un syndicalisme fondé depuis près de 100 ans sur des valeurs de dignité et de respect de la personne humaine.

Dans le contexte actuel de chômage persistant, de questionnements autour de l'avenir du travail, de son statut, de ses protections, **les salariés ont besoin d'une organisation constructive et déterminée. La CFTC, toujours en phase avec son époque continuera à tenir ce rôle, à agir pour le bien des travailleurs et de leurs familles.**

\* Il s'agit du poids relatif des organisations syndicales sur le seul périmètre des organisations ayant obtenu un score supérieur à 8 % des suffrages valablement exprimés.